

**Procès-verbal officiel de l'Assemblée Générale du District Côte d'Opale de Football  
Le samedi 30/11/2019 à Watten.**

Le District Côte d'Opale a tenu son Assemblée Générale ce samedi 30 novembre 2019 en la salle St Gilles de Watten.

**Clubs présents : Ambleteuse US, Andres AS, Arques ES, Arques Futsal, Attin US, Auchy les Hesdin AS, Audruicq AS, Beaurainville ES, Bezinghem AS, Blaringhem US, Blendecques LP, Blériot Plage US, Boisdingham Zudausques ES, Boisjean AS, Bomy US, Bonningues les Ardres JS, Boulogne ESL, Boulogne Municipaux US, Boulogne USCO, Bourthes ES, Calais AS, Calais Balzac, Calais Beau Marais, Calais Entente, Calais Haut de France, Calais Grand Pascal FC, Calais SO, Calais Union Futsal, Camiers AL, Campagne les Guines FC, Colembert US, Conchil le Temple AS, Condette JS, Conteville Wierre Effroy US, Coquelles SC, Coulognes ES, Coulomby US, Crequy Planquette US, Cucq AS, Dohem Avroult Cléty US, Elinghen Ferques US, Enquin les Mines ES, Eperlecques CA, Esquerdes AS, Etaples AS, Fauquembergues ES, Fort Vert FJEP, Fruges AS, Gpt Canche Authie Féminin, Gpt Canche Authie Garçons, Gpt Lys AA Foot, Gpt Opale Foot, Gpt Qiestede Roquetteiro, Gpt Senninghem Nielles, Hallines AS, Helfaut ES, Herbelles Pihem Inghem ES, Hesdin Marconne OL, Huby St Leu, Hucqueliers, Isques FC, Landrethun le Nord US, Le Portel Stade, Le Portel US, Licques ES, Longfosse FLC, Longuenesse JS, Longuenesse Mala Foot, Lumbres OL, Mametz ES, Marck AS, Merlimont FC, Montreuil sur Mer US, Morinie JS, Neufchatel Eclair, Nielles les Bléquin US, Nortkerque AS, Ostrohove RC, Outreau AS, Outreau Futsal JS, Outreau US, Oye plage ES, Oye Plage Futsal, Polincove US, Pont de Briques, Quiestede US, Racquingham JS, Rang du Fliers AS, Recques sur Hem FC, Renescure JS, Rety US, Rinxent Futsal, Rinxent USO, Roquetteiro ES, Rumingham ADF, Saint Inglevert AEP, Saint Léonard ES, Saint Martin Au Laert AS, Saint Martin Boulogne, Saint Omer Eссор, Saint Omer US, Saint Quentin Blessy US, Saint Tricat AS, Samer RC, Senninghem ASC, Senlecques FC, Setques FC, Surques Escoeuilles AS, Tatinghem FC, Tournehem AS, Vallée du Bras de Brosne US, Vaudringhem US, Verchocq Ergny Herly US, Verton FC, Vieille Moutier la Calique ASL, Wardrecques FC, Wardrecques Futsal, Watten CS, Watten Futsal, Wavran S/AA FC, Wicquingham AS, Wimille CO, Wissant FC, Wizernes FC,**

**Clubs absents : Alincthun SL, Alquines US, Ardres RC, Balinghem AS, Bellebrune FC, Berck Quartier Genty AS, Blangy/Ternoise JS, Bonningues les Calais US, Boulogne Conti FC, Brimeux US, Calais Catena, Calais Jeunes Beau Marais Futsal, Calais Opale Bus, Calais Petit Courgain AS, Campagne les Hesdin AS, Coyecques US, Cremarest AS, Dannes US, Desvres JS, Ecques Heuringhem FC, Equihen Plage US, Etaples Haute Ville, Fillièvres AS, Frencq US, Frethun FC, Frethun Futsal Club, Gouy Saint André RC, Grigny AS, Gpt Sporting FC, Guemps FJEP, Guines Cornaille Futsal, Guines ES, Guines Marais US, Hardinghem US, Hesdin l'abbé US, La Capelle Les Boulogne FC, Landrethun Les Ardres FC, Le Parcq JS, Le Portel AP, Le Portel AS, Le Portel Génération Foot, Les Attaques US, Le Touquet AC, Loison S/ Créquoise JS CPE, Longuenesse Futsal, Lottinghem RC, Maresquel AS, Marquise US, Nieurlet SL, Nordausques FC, Offekerque FC, Preures Zoteux FR, Rumingham Futsal, Saint Josse FC, Sainte Marie de Kerque US, Sangatte FC, Steenbecque Morbecque, Therouanne US, Thiembronne FC, Tubersent AC, Vallée de la Course US, Verte Vallée AC, Vieil Hesdin US, Vieille Eglise CA, Wail US, Wailly Beaucamp FC, Wimereux AS, Wimereux Futsal, Wimille Gazemetz, Zutkerque FC.**

Ces clubs « absents » se verront imputer l'amende prévue à notre barème financier pour « absence aux Assemblées Générales »

**Clubs présents mais sans justificatif de licence ou de pouvoir du président du club : Berck AS, Bremes les Ardres RC.**

N'ont pas l'amende pour absence mais ne peuvent prendre part aux opérations de vote.

Vers 10H05, M Flouret ouvre l'Assemblée Générale. Il présente les personnes présentes à la table d'honneur :

Mme Roussé, commissaire aux comptes,

M Deschodt, Maire de Watten,

M Soltysiak, Président du club de Watten Futsal,

M Brongniart, Président de la Ligue des Hauts de France,

M Gendre, Président délégué de notre Ligue et représentant la LFA,

M Gamelin, Président du District Artois et du CD62,

M Coquéma, Président du District de l'Oise,

M Quéniart notre trésorier

M Hary, notre secrétaire général.

Sans oublier M Duchaussoy, notre Président honoraire qui peine à se stationner.

Sont excusés :

M Leroy, Président du Département,

M Lestienne de la DDCS,

M Piékowiak, Président du CDOS,

M Poidevin, Président du District de l'Aisne,

M Bettremieux, Président du District des Flandres,

M Glavieux, Président du District de la Somme,

M Islic, Président du District de l'Escaut,

M Colmant, Secrétaire Général de notre Ligue qui vient de perdre sa maman.

Le Président salue également les membres du Comité Directeur ainsi que quelques anciens.

En premier lieu il souhaite avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés depuis la dernière AG, joueurs, dirigeants, arbitres et leurs proches avec une pensée particulière pour le « druide », M Leclercq.

L'assistance observe un moment de recueillement.

M Flouret présente un nouveau sponsor du District, M Degron de Hauts de France Container. Ce dernier présente sa société et les aménagements qu'ils proposent pour des containers à destination des clubs et autres. Suite à cet exposé il est procédé à la signature du contrat de partenariat.

M Flouret rappelle que cette AG sera électorale pour palier à l'arrêt de trois élus, la FFF demandant à les remplacer à la prochaine AG.

M Flouret signale que ce lieu est emblématique car la ville est située dans le département du Nord, mais que c'était également la ville du premier président du District Côte d'Opale, M Arthur Ducher, en 1979 voici 40 ans. Bien qu'involontaire, petit clin d'œil à cette personne. Il remercie la municipalité ainsi que le club local de futsal, premier de la discipline à organiser une AG de District.

Avant d'attaquer un rapide tour d'horizon, le Président tient à mettre l'accent sur les nombreux arrêtés municipaux. Il rappelle que ces derniers doivent être arrivés au District pour le vendredi 12H00, même si la décision est affichée vers 16H00, mais il y a le traitement de ces arrêtés à assumer. Les arrêtés arrivés hors délai ne seront plus pris en compte, donc informez vos municipalités. Dans ce cas les équipes devront être présentes ainsi que l'arbitre, les formalités faites ainsi qu'un rapport sur l'état du terrain pour la commission juridique.

La procédure d'urgence est toujours possible en cas d'aggravation soudaine des conditions climatiques.

Nombre de clubs ont tendance à en abuser et il est toujours possible d'effectuer des contrôles.

Sur cette fin de saison où tout a été entrepris pour la réussite de la Coupe du Monde Féminine. Diverses actions ont eu lieu sous la houlette de notre Ligue pour motiver les clubs ayant des licenciées féminines.

Avec le Comité Départemental des places ont été offertes aux clubs s'étant investis dans les diverses actions. Prochainement la FFF va organiser sur notre territoire le premier tournoi de France Féminin avec le Canada, le Brésil, les Pays Bas et la France. Calais et Valenciennes accueilleront cet événement du 4 au 10 mars 2020.

La centrale d'achats créée il y a deux ans a très vite trouvé son rythme de croisière avec de nouveaux produits dont un échantillon était présenté à l'entrée.

Sur le plan de la fusion des deux Ligues, cela se passe très bien, la preuve le nouveau centre technico-administratif d'Amiens qui sera bien pratique pour nous de la Côte d'Opale (disponible en janvier/février).

Sur le plan terrain, les compétitions se sont terminées aux dates prévues.

Le Portel St rejoint Boulogne B et Le Touquet en N3. Outreau AS accède à la R1 où il rejoint Marck et St Omer. En ce début de saison, seul Le Portel St est encore en Coupe de France et Marck en Coupe Gambardella.

Félicitations à Verton pour son excellent parcours dans cette Coupe de France. Ainsi que Lumbres, St Omer, Calais Grand Pascal et Boulogne USCO. Deux superbes manifestations organisées par le District avec les journées U6/U7 à Neufchatel et U8/U9 à Audruicq, merci aux clubs et aux municipalités pour l'aide apportée. Les enfants en ont pleinement profité.

En féminines deux championnats ont vu le jour, un groupe en senior à 11 et trois groupes en senior à 8 pour une vingtaine d'équipes. En fin de saison une coupe féminine sera organisée pour les équipes intéressées. EN R1 Calais Grand Pascal et Boulogne USCO sont rejoints par St Omer. Calais Grand Pascal a disputé les barrages d'accession sans réussite malheureusement.

Même si le montant des amendes disciplinaires est en baisse (voir compte de résultats) les sanctions disciplinaires ne le sont pas. Comme chaque saison le Président rappelle que le foot est un jeu avant toute chose et les présidents de clubs doivent tirer les sonnettes d'alarme auprès des joueurs, supporters, dirigeants. En fin de course ce sont les clubs qui règlent les amendes.

En début d'année 2020 sera réorganisée une réunion avec les présidents, capitaines, arbitres de la D1 pour mieux se connaître et mieux appréhender certains matchs, certaines règles. Comme la saison dernière, un rappel est fait sur le fléau des réseaux sociaux, les dérives sont et seront sanctionnées comme le permet la FFF.

A l'avenir et à la demande de la FFF, le développement de nouvelles pratiques (Futnet, Footgolf, Foot en marchant...) va être développé. M Hochart va brièvement vous faire un exposé.

Le Futsal va encore se développer ainsi que le Beach soccer où en fin de saison dernière une demi-finale nationale s'est déroulée à Marck. Deux représentants de notre Ligue se sont qualifiés pour la finale nationale Etaples AS et Dunkerque qui ont terminé 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> à St Jean de Mont.

Par contre l'équipe Grand Calais Pascal a remporté le titre féminin. Des financements spécifiques sont encore disponibles pour la création de terrain de beach dans le cadre du FAFA.

La mise en place du paiement des arbitres en D1, D2, D3 et Futsal se passe bien.

La formation (arbitres, éducateurs) sous la houlette de l'IR2F, formation pour les dirigeants U6 à U11, formation de secrétaires, de trésoriers, avec l'utilisation de bons de formation même si ces derniers se raréfient.

La parole est laissée à M Sergent, président de la commission de surveillance des opérations électorales. Ce dernier donne les chiffres du pointage à savoir que sur les 196 clubs du District, 124 sont présents soit 63.3% pour un total de 951 voix sur les 1267 que compte l'ensemble des clubs du District soit 75.1%, les quorums (clubs et voix) sont à 33%, les AG extraordinaire et ordinaire peuvent délibérer et prendre des décisions en adéquation avec nos RG. Un rappel est fait sur le mode opératoire des votes par boîtiers électroniques.

M Flouret propose l'approbation du PV de l'AG du 12/01/19 à Calais affiché sur notre site. Il est approuvé par 873 « oui » contre 49 « non ».

M Flouret ouvre l'AG extraordinaire afin de modifier nos statuts :

### **Modification Statuts :**

#### **Article 1 Comité de Direction**

##### **13.1 Composition**

Le CD est composé de ~~vingt et un (21)~~ **dix-sept (17)** membres.

Il comprend parmi ses membres :

- un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a,
- un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b,
- une femme,
- un médecin,
- ~~dix-sept (17)~~ **treize (13)** autres membres

Assistent également aux délibérations du CD avec voix consultative :

- le Directeur administratif du District,
- le Conseiller Technique Départemental,
- toute personne dont l'expertise est requise.

En l'absence de question dans la salle il est procédé au vote :

Pour : 838, contre : 90, la modification est approuvée avec une application dès la prochaine élection en juin 2020.

M Flouret ferme l'AG extraordinaire pour ouvrir l'ordinaire.

Elle commence par l'approbation des rapports d'activités des commissions affichés sur notre site. Ils sont approuvés par 817 oui contre 72 non.

M Hary prend la parole pour procéder à la remise des trophées pour les champions 2018/2019 avec l'aide des membres de la commission de gestion des compétitions.

## Champions 2018-2019

**Sen D1 :** Enquin les Mines ES  
**Sen D2 :** Verton FC  
**Sen D3 :** Calais Hauts France  
**Sen D4 :** Calais Entente Foot  
**Sen D5 :** Calais Beau Marais C  
**Sen D6 :** Boulogne ESL C  
**Sen D7 :** Boulogne Conti FC

**Sen Futsal D1:** Calais Union Futsal  
**Sen Futsal D2:** Arques Futsal

**Féminines D1 :** Longuenesse JS  
**Féminines à 8 :** Wissant FC

**U19 D1 :** Le Touquet AC  
**U19 D2 :** Boulogne ESL  
**U17 D1 :** Calais Pascal  
**U17 D2 :** St Martin au Laërt AS  
**U16 D1 :** Le Portel Stade  
**U16 D2 :** Bourthes US  
**U15 D1 :** Le Portel Stade  
**U15 D2 :** Le Portel Stade B  
**U15 D3 :** Créquy Planquette US  
**U14 D1 :** Marquise US  
**U13 D1 :** Marck AS

Ensuite avec l'aide des élus du Comité Directeur sont mis à l'honneur les récipiendaires de la plaquette de reconnaissance du District :

- ❖ DELETOILLE Sylvie - Outreau AS
- ❖ DELADIENNEE Charles - Lumbres O.
- ❖ GOLIOT René - Boulogne USCO
- ❖ DAMETTE Chantal - Individuelle
- ❖ LOISEL Carole - Longfossé FLC
- ❖ GAMBIER Christophe - Roquetoire ES
- ❖ CADET Emmanuel - Calais Entente F.
- ❖ CREBOUW Xavier - Calais Entente F.

Puis furent mis à l'honneur les bénévoles du mois :

- ❖ EVRARD Xavier - St Léonard ES
- ❖ KARA Ezédine - Calais Beau Marais
- ❖ BONNAIRE Serge - Lumbres O.
- ❖ ESTIENNE René - Boulogne ESL
- ❖ MALADRY Jean-Paul - Tatinghem FC
- ❖ DELEBECQUE René - Blaringhem US
- ❖ SOUDAN Patrick - Le Portel Stade
- ❖ GAMBART Jacques - Lottinghem RC
- ❖ COURBOT Laurent - Gouy St André RC
- ❖ DEPLECHIN Christophe - Wailly Beaucamp FC
- ❖ DOMAIN Julie - Guemps FJEP

Enfin M Hary appela deux personnes qui se virent remettre la médaille d'or de la Ligue par M Brongniart, à savoir M Deturck Georges de Oye Plage Futsal et M Devienne Dominique d'Hesdin.

M Sergent reprend la parole pour l'élection (ou non) des trois membres pour compléter le CD jusqu'au terme du mandat de ce dernier.

Le vote s'effectuera individuellement après chaque présentation de candidat :

Mme Hiot 811 « oui » contre 107 « non » est élue.

M Lemaitre 722 « oui » contre 194 « non » est élu.

M Mille 712 « oui » contre 207 « non » est élu.

Nous passons à l'étude du vœu proposé par la commission du statut de l'arbitrage et retenu par la commission consultative.

Celui-ci est présenté par M Quéniart, secrétaire de ladite commission :

#### **VŒU DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Pour faire suite à la dernière réunion, nous souhaitons proposer un vœu consacré à l'étude d'un statut pour le district afin d'assouplir les sanctions pour les petits clubs

- Le gel des sanctions (amende et mutation) en cas de 1<sup>er</sup> année d'infraction lors du premier passage de D7 à D6, pour les nouveaux clubs, afin de laisser le temps de pouvoir être à jour de cette obligation,

- Les arbitres prioritaires = arbitres sur les divisions D7 et D6 (voir D5) si au minimum 15 fois présents (arbitre ou touche) sur une FMI de l'équipe concernée, couvrent le club,

- La prise en compte des observateurs dans le statut, si plus de 20 observations, par exemple,

- ....

En cas d'accord de l'AG, nous formerons un groupe de travail avec des représentants des clubs afin d'établir les contours de ce statut.

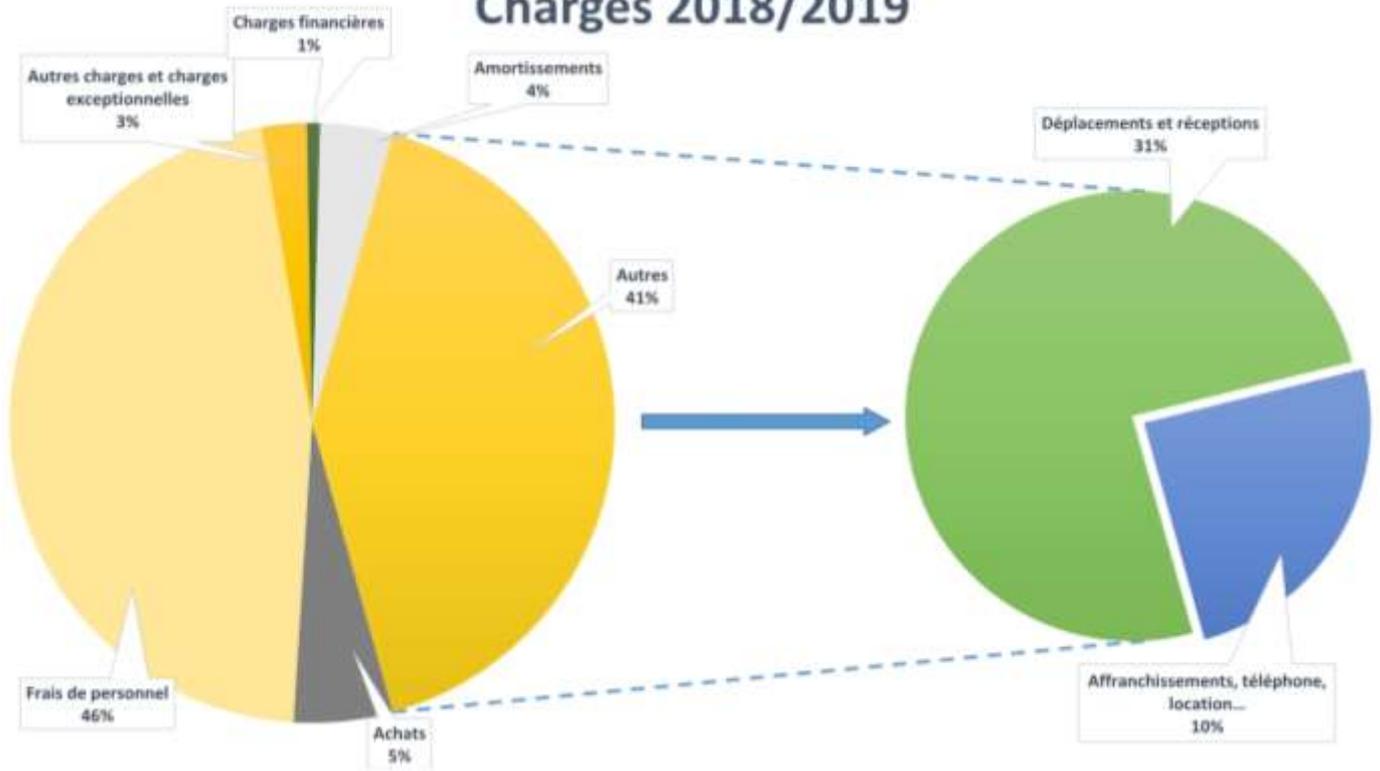
Pour la Commission, Le secrétaire

Cette proposition est retenue par 866 « oui » contre 42 « non ».

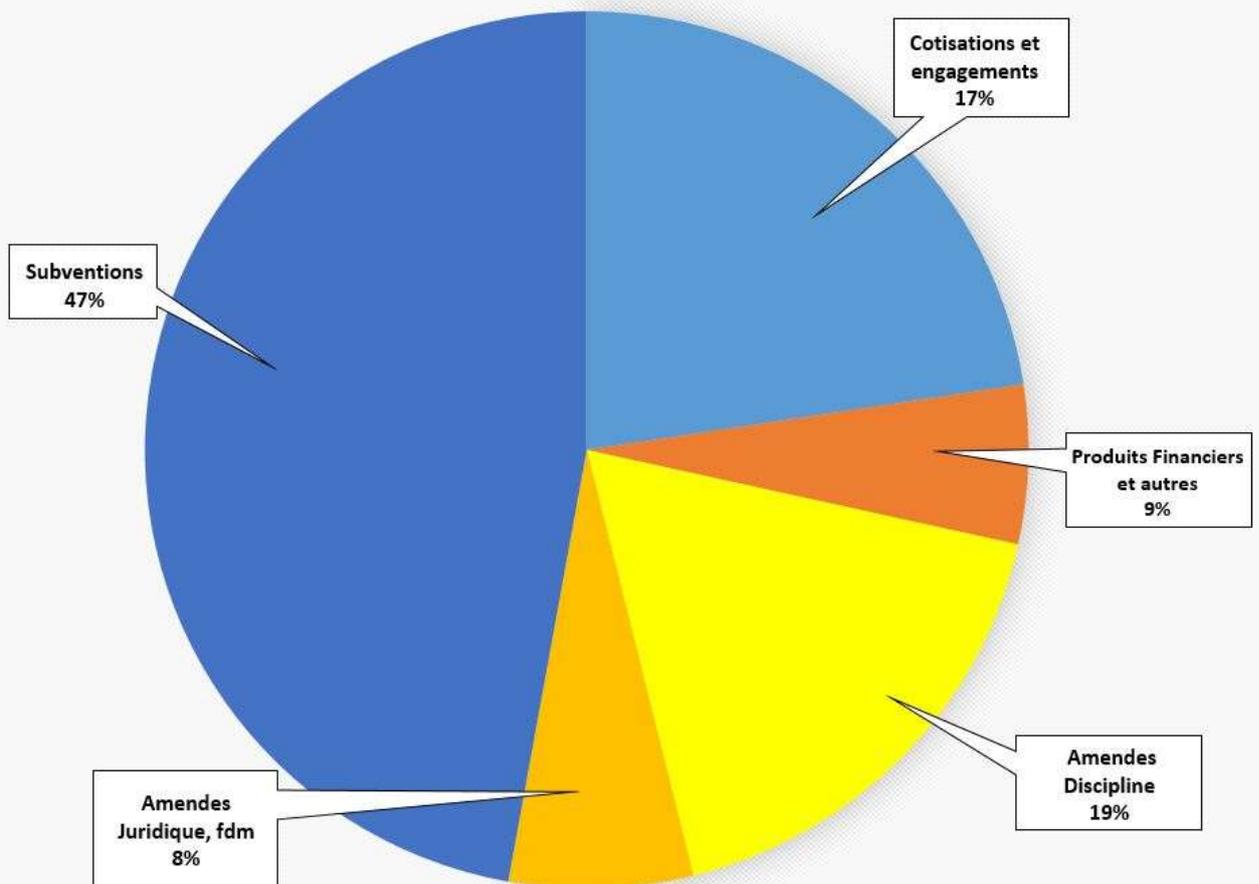
Le groupe de travail sera mis prochainement en place.

M Flouret redonne la parole à M Quéniart, trésorier du District pour la présentation du compte de résultat et du bilan 2018/2019 arrêté au 30/06/2019.

## Charges 2018/2019



## Produits 2018/2019



<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2018/2019</b>	<b>2017/2018</b>
<b><u>CHARGES</u></b>		
<b><u>ACHATS</u></b>		
Brochures-livres-divers	5 969,50 €	7 750,00 €
Récompenses, équipements, ballons	1 401,90 €	2 399,79 €
Objets promotionnels	890,99 €	4 713,00 €
Matériel centrale d'achats	18 601,21 €	21 736,37 €
Variation de stock	75,13 €	-9 058,91 €
Energie	7 492,29 €	7 716,70 €
Fournitures administratives+matériel informatique	1 734,26 €	4 064,14 €
Total =	<b>36 165,28 €</b>	<b>39 321,09 €</b>
<b><u>AUTRES CHARGES EXTERNES</u></b>		
Location-maintenance	42 730,20 €	53 355,14 €
Entretien et petit matériel	2 961,94 €	1 658,25 €
Assurance documentation	2 079,43 €	2 009,54 €
Honoraires	4 722,00 €	3 762,00 €
Frais de déplacements	145 709,73 €	157 744,05 €
Frais réceptions	1 863,13 €	3 496,37 €
Affranchissements téléphone	7 427,37 €	8 294,70 €
Services bancaires	1 304,42 €	634,46 €
Frais d'organisation et déménagement	22 420,96 €	22 021,50 €
Frais arbitrage D1	43 073,12 €	
Voitures de fonction	8 151,97 €	9 778,01 €
Total =	<b>282 444,27 €</b>	<b>262 754,02 €</b>
<b><u>IMPOTS ET TAXES</u></b>		
Taxe sur salaires	5 795,58 €	3 527,00 €
Formation continue	3 775,03 €	5 210,97 €
Taxe foncière	48,96 €	148,96 €
Total=	<b>9 619,57 €</b>	<b>8 886,93 €</b>
<b><u>FRAIS DE PERSONNEL</u></b>		
Rémunérations	224 961,93 €	240 743,51 €
Charges sociales	81 605,21 €	103 817,81 €
Variation Prov/C.P		8 042,14 €
Total =	<b>306 567,14 €</b>	<b>352 603,46 €</b>
<b><u>AUTRES CHARGES</u></b>		
Cotisations diverses	300,00 €	1 125,00 €
Subvention Comité Départemental	15 191,00 €	16 111,00 €
Cadeaux	183,90 €	750,00 €
Total =	<b>15 674,90 €</b>	<b>17 986,00 €</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>		
Intérêts/emprunt	4 843,29 €	5 197,69 €
Total =	<b>4 843,29 €</b>	<b>5 197,69 €</b>
<b><u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u></b>		
Dotations aux amortissements immeuble	16 047,47 €	
Dotations aux amortissements	10 424,45 €	26 241,64 €
Total =	<b>26 471,92 €</b>	<b>26 241,64 €</b>
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>		
Charges diverses	805,48 €	3 909,50 €
Total =	<b>805,48 €</b>	<b>3 909,50 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>682 591,85 €</b>	<b>716 900,33 €</b>

	<b>2018/2019</b>	<b>2017/2018</b>
<b>PRODUITS</b>		
<b>REDEVANCES</b>		
Brochure football et règles	5 760,00 €	5 195,00 €
Cotisations clubs	12 942,00 €	13 282,00 €
Billetterie	7 941,00 €	8 131,00 €
Droits engagements	27 646,00 €	28 168,00 €
Frais dossier (appels, réserves, dérogs, enquêtes)	7 314,00 €	6 636,00 €
Droits engagements coupes	28 211,00 €	28 970,00 €
Droits formations arbitres	3 807,00 €	2 776,00 €
Tournois	4 708,00 €	5 676,00 €
Participation clubs Comité Départemental	1 970,00 €	3 060,00 €
Indemnité compensatoire coupes	13 934,00 €	14 689,00 €
Redevance arbitrage D1	44 600,00 €	
Divers	61,96 €	1 283,50 €
Total =	<b>158 894,96 €</b>	<b>117 866,50 €</b>
<b>SUBVENTIONS</b>		
Ligue	143 310,00 €	177 725,00 €
Contrat objectifs FFF	51 177,00 €	44 492,00 €
Contrat objectifs Comité Départemental	25 582,56 €	25 533,10 €
Contrat salariés	56 610,00 €	19 000,00 €
Participation /C.T	54 727,80 €	52 625,85 €
Total =	<b>331 407,36 €</b>	<b>319 375,95 €</b>
<b>AMENDES</b>		
Avertissements-exclusions	124 131,00 €	128 699,00 €
Autres amendes	47 278,00 €	51 929,00 €
Total =	<b>171 409,00 €</b>	<b>180 628,00 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts/livret	1 203,24 €	1 399,46 €
Total =	<b>1 203,24 €</b>	<b>1 399,46 €</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Encarts publicitaires	- 900,00 €	2 300,00 €
Produits exceptionnels	6 516,12 €	10 764,68 €
Transfert de charge	19 490,42 €	30 218,89 €
Total =	<b>25 106,54 €</b>	<b>43 283,57 €</b>
<b>VENTE MARCHANDISES</b>		
Matériel centrale achats	14 784,85 €	16 286,40 €
Total =	<b>14 784,85 €</b>	<b>16 286,40 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>702 805,95 €</b>	<b>678 839,88 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>20 214,10 €</b>	<b>-38 060,45 €</b>

**BILAN**

**2018/2019**

**2017/2018**

<b>ACTIF</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Net</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Net</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS</u></b>						
Immeuble	497 184,21 €	-147 104,48 €		497 184,21 €	-131 057,01 €	
Amortissements Immeuble						
Agencement aménagement installations	72 217,19 €	-38 889,71 €		72 217,19 €	-30 140,17 €	
Amortissements agencement						
Matériel Outillage	4 971,04 €	-4 408,54 €		4 971,04 €	-4 322,74 €	
Amortissements						
Matériel de Bureau	13 186,00 €	-9 155,39 €		13 186,00 €	-7 566,28 €	
Amortissements						
Immobilisations en cours	9 020,00 €					
<b>Total =</b>	<b>596 578,44 €</b>	<b>-199 558,12 €</b>	<b>397 020,32 €</b>	<b>587 558,44 €</b>	<b>-173 086,20 €</b>	<b>414 472,24 €</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>						
Part sociales	16 170,57 €			16 170,57 €		16 170,57 €
<b>Total =</b>	<b>16 170,57 €</b>			<b>16 170,57 €</b>		<b>16 170,57 €</b>
<b><u>ACTIF A COURT TERME</u></b>						
Stocks	21 234,68 €		21 234,68 €	21 309,81 €		21 309,81 €
FFF	20 727,80 €		20 727,80 €	8 625,85 €		8 625,85 €
Comité Départemental	470,08 €		470,08 €	-14 391,61 €		-14 391,61 €
Clubs Débiteurs	31 053,99 €		31 053,99 €	16 272,36 €		16 272,36 €
Débiteurs divers	1 358,22 €		1 358,22 €			
Charges constatées d'avance	1 537,62 €		1 537,62 €	467,98 €		467,98 €
Banque	155 731,90 €		155 731,90 €	127 773,23 €		127 773,23 €
Livret	232 137,96 €		232 137,96 €	231 236,39 €		231 236,39 €
CCP				5 676,61 €		5 676,61 €
Caisse	175,22 €		175,22 €	22,85 €		22,85 €
Produits à recevoir	17 215,90 €		17 215,90 €	53 161,89 €		53 161,89 €
Interets courus à recevoir	453,32 €		453,32 €	517,00 €		517,00 €
<b>Total =</b>	<b>482 096,69 €</b>		<b>482 096,69 €</b>	<b>450 672,36 €</b>		<b>450 672,36 €</b>
<b><u>TOTAL DE L'ACTIF</u></b>	<b>1 094 845,70 €</b>	<b>-199 558,12 €</b>	<b>895 287,58 €</b>	<b>1 054 401,37 €</b>	<b>-173 086,20 €</b>	<b>881 315,17 €</b>

PASSIF	2018/2019		2017/2018	
<b>SITUATION NETTE</b>				
Fonds associatif	177 447,56 €		177 447,56 €	
Report à nouveau	404 213,83 €		404 213,83 €	
Résultat de l'exercice	20 214,10 €		-38 060,45 €	
Total=	<b>601 875,49 €</b>		<b>581 661,39 €</b>	
<b>DETTES A LONG TERME</b>				
Emprunt	160 256,88 €		172 669,47 €	
Total=	<b>160 256,88 €</b>		<b>172 669,47 €</b>	
<b>DETTES</b>				
Clubs crédateurs	7 697,68 €		11 666,20 €	
Fournisseurs	43 859,05 €		25 026,98 €	
Membres	8 656,15 €		7 428,19 €	
Promo Foot			5 125,00 €	
Ligue du Nord	8,75 €		-3 075,21 €	
Rémunérations dues			1 425,79 €	
Charges sociales à payer	13 141,75 €		14 433,07 €	
Provision sur cong.payés +13ème mois	24 344,28 €		20 896,80 €	
Charges à payer/C.P	9 583,56 €		11 770,75 €	
Compte mutuelle clubs	18 295,00 €		15 738,00 €	
Charges à payer	4 333,28 €		16 448,74 €	
Impôts à payer	3 235,71 €		100,00 €	
Total=	<b>133 155,21 €</b>		<b>126 984,31 €</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>895 287,58 €</b>		<b>881 315,17 €</b>	

M Quéniart apporte des informations complémentaires sur certains chiffres.

En l'absence de question dans la salle, la parole est donnée à Mme Roussé notre commissaire aux comptes. Cette dernière fait une synthèse de ses deux rapports qui ne font apparaître aucune irrégularité.

# **DISTRICT COTE D'OPALE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE  
62250 - MARQUISE

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels exercice clos le 30 juin 2019**

**Véronique ROUSSÉ**  
Commissaire aux Comptes inscrit  
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

26, rue Camille Enlart  
62200 BOULOGNE SUR MER

# DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE  
62250 - MARQUISE

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2019

Aux membres du District Côte d'Opale,

### Opinion

En exécution de la mission que vous m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes du DISTRICT COTE D'OPALE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du DISTRICT COTE D'OPALE à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

J'ai notamment mis en œuvre des procédures destinées à m'assurer de la sincérité et de la régularité des subventions comptabilisées dans l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du comité**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents adressés aux membres du DISTRICT COTE D'OPALE sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du DISTRICT COTE D'OPALE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion du DISTRICT COTE D'OPALE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptable retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou de sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOULOGNE-S/MER, le 4 Novembre 2019

**Véronique ROUSSÉ**  
Commissaire aux Comptes inscrit  
Ressort de la Cour d'appel de DOUAI



## DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE  
62250 - MARQUISE

### **RAPPORT SPÉCIAL** **Du Commissaire aux Comptes** **Sur les conventions réglementées** **Assemblée générale d'approbation** **des comptes de l'exercice** **clos le 30 juin 2019**

**Véronique ROUSSÉ**  
Commissaire aux Comptes inscrit  
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

26, rue Camille Enlart  
62200 BOULOGNE SUR MER

# DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : avenue Beaupré  
62250 - MARQUISE

**RAPPORT SPÉCIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Sur les conventions réglementées  
Assemblée générale d'approbation  
des comptes de l'exercice  
clos le 30 juin 2019**

Aux membres du District Côte d'Opale,

En ma qualité de commissaire aux comptes du District Côte d'Opale, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à BOULOGNE-S/MER, le 4 novembre 2019

Véronique ROUSSE  
Commissaire aux comptes inscrit  
Ressort de la Cour d'Appel de Douai



Suite à cela le compte de résultat et le bilan sont adoptés par 850 « oui » contre 56 « non ».

Cela est affecté au fond de réserve par 836 « oui » contre 71 « non ».

M Quéniart continue en présentant le budget prévisionnel 2019/2020. En l'absence de questions dans la salle celui-ci est adopté par 834 « oui » contre 73 « non ».

## BUDGET PREVISIONNEL DISTRICT COTE D'OPALE 2019-2020

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>ACHATS</b>		<b>REDEVANCES</b>	
brochures-livres -divers	- €	cotisations clubs	12 850 €
Achats popur centrale	20 000 €	billetterie	7 870 €
récompenses	2 500 €	droits engagements	28 750 €
energie	8 500 €	frais de dossier( appel,reserves,etc)	7 500 €
fournitures administratives	2 500 €	droit d'engagements coupes	13 740 €
		droits de formation arbitres	- €
<b>TOTAL</b>	<b>33 500 €</b>	bochures football et règles	- €
		indemnité compensatoire coupes	13 740 €
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>		tournois	5 350 €
location- maintenance	45 000 €	<b>TOTAL</b>	<b>89 800 €</b>
entretien	3 000 €		
assurance -documentations	2 100 €	<b>SUBVENTIONS</b>	
voiture de fonctions	6 500 €	Ligue	148 000 €
honoraires	15 000 €		
frais de déplacements	140 000 €	convention d'objectifs LFA	50 000 €
frais arbitrage D1 D2 D3 Futsal	156 500 €		
frais de réceptions	3 000 €	<b>DIVERS</b>	
affranchissement - téléphone	6 500 €	contrats salaries+cnasea	110 000 €
services bancaires	2 000 €	Comité Départemental	25 000 €
frais d'organisation	4 000 €	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>333 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>383 600 €</b>		
		<b>AMENDES</b>	
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		avertissements - exclusions	125 000 €
formation continue	4 000 €	autres amendes	45 000 €
Taxe sur les salaires	6 500 €	<b>TOTAL</b>	<b>170 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 500 €</b>		
		<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>500 €</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>			
rémunerations	243 000 €		
charges sociales	85 500 €	<b>AUTRES PRODUITS</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>328 500 €</b>	produits exceptionnels	- €
		transfert de charge	190 000 €
<b>AUTRES CHARGES</b>		dont arbitrage 156 500 €	
SUBVENTION C.D	15 200 €	centrale d'achat	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>210 000 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
intérets/emprunt	4 000 €		
amortissement	28 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>32 000 €</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>803 300 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>803 300 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>- €</b>

En cette fin d'assemblée, M Flouret laisse la parole aux personnalités :

M Deschot, Maire de Watten, qui est très content de recevoir cette AG lui qui a été durant 24 ans arbitre mais également secrétaire, trésorier du club. La commune compte environ 2600 habitants, le club herbe évolue en D2 mais a connu un passé glorieux du temps où les filatures étaient en pleine prospérité. Il y a également un club de futsal qui assure l'organisation matérielle de cette AG. La commune a trois sites classés et sur le plan école/collège a tout en double avec le public/privé.

Maire depuis 14 ans, il cherche à améliorer les installations sportives avec par exemple la création d'un synthétique. Il remercie les bénévoles pour le travail effectué au sein des clubs et auprès des jeunes.

M Gendre, Président Délégué de notre Ligue représentant la LFA, concernant la restriction des bons de formation cela est dû à des efforts de formation consentis lors d'évènements majeurs (Coupe du Monde féminine...), cela devrait remonter la saison prochaine grâce aux droits TV par l'accord négocié il y a quelques années par M Duchaussoy. La réflexion est en cours pour proposer des actions vers le monde amateur. Pour le FAFA, possibilité d'être aidé par la Ligue pour les dossiers.

M Brongniart, Président de notre Ligue, très content de la tenue de cette AG, calme et sereine. Très content de la mise à l'honneur des bénévoles en début de réunion, ces personnes clefs du foot, même les champions du monde ont débuté par le foot amateur.

Le centre d'Amiens qui va porter le nom de Fernand Duchaussoy qui le mérite largement pour son dévouement au foot amateur. Pour sa 6<sup>ème</sup> AG de District il voit encore un bilan au vert, ce qui est très bien.

M Duchaussoy, Président Honoraire de notre District, Beaucoup de jeunes de présents, preuve que cela bouge. Mais également très content de revoir certains anciens. Il est toujours très attentif à l'évolution du foot amateur.

M Flouret remercie la municipalité pour le prêt de la salle ainsi que le club de Watten Futsal Pour la gestion de l'organisation matérielle. Il remercie les partenaires du District, les membres de la commission de surveillance des opérations électorales, le personnel administratif pour toute la préparation de cette AG avec Emilie dont c'est sa première AG. Merci à Corinne et à Damien. Merci à nos techniciens Gérard et Benjamin qui œuvrent toute la saison, à votre demande dans vos clubs.

Merci à vous tous pour votre présence à cette AG et pour la tenue de celle-ci.

La prochaine AG sera électorale, avec le renouvellement du Comité Directeur pour 4 ans. Elle se tiendra le 16/06/20 à Crémarest, où pour diverses raisons qu'il évoquera plus tard, il ne se représentera pas.

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et invite l'assistance au pot de l'amitié offert par la ville et le club. L'AG est clôturée, il est 12H50.

Le Président  
M G Flouret



Le Secrétaire Général  
M D Hary

